

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Agence Locale de l'Energie - Convention financière 2011 - Subvention de
fonctionnement - Approbation - Autorisation**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Présentation de l'Agence Locale de l'Energie

1-1 Préambule

La Cub est à l'initiative de la création de l'Agence Locale de l'Energie AB33 et elle la soutient financièrement depuis sa genèse en 2007. L'agence est aujourd'hui arrivée au terme de ses trois premières années pleines d'existence et de ses conventions triennales avec ses membres fondateurs, dont l'ADEME, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde.

Le contrat européen qui participait au financement de l'ALE à hauteur de 66 000€ / an arrive également à échéance. Dans le cadre de ce contrat, la Cub s'est engagée auprès de l'agence européenne EACI à soutenir financièrement l'ALE pour une durée minimale de cinq ans après cette échéance.

1-2 Actions mises en place depuis sa création

Durant ces 3 premières années, l'ALE a mis progressivement en place ses missions, structurées pour répondre aux besoins de ses membres fondateurs et des autres collectivités et acteurs de l'agglomération bordelaise et de la Gironde :

- Accompagnement de politiques territoriales de lutte contre le changement climatique : contributions aux Plans Climat Aquitain, Girondin et territoriaux ; accompagnement ponctuel à divers services de la Cub (DMG, DGT, DDUP...) et du Conseil Général (SME, DET, Mission Plan Climat – Agenda 21).

En ce qui concerne plus particulièrement la Cub : appui technique soutenu au Plan Climat communautaire (participation aux réunions de concertation, élaboration des fiches sur les énergies renouvelables et du scénario Facteur 4, forte contribution aux fiches sur le bâti et la mobilité), réalisation du bilan énergétique et GES du territoire à l'aide de la méthodologie utilisée au niveau national par le MEDDTL.

- Accompagnement des communes de la Cub : support technique aux Plans Climat Énergie et réalisation de bilans énergétiques territoriaux (Mérignac, Pessac, Floirac, Saint Médard en Jalles, Bègles) ; aide aux opérations de construction et de rénovation sur les phases programme et études, montage de cahiers des charges spécifiques, assistance au choix d'un maître d'œuvre (Eysines, Floirac, Saint Médard en Jalles).
- Accompagnement des bailleurs sociaux et copropriétés : réalisation d'études pré-opérationnelles de desserte énergétique (ex : 450 logements de Mésolia), avis technique sur les choix de mise en conformité d'exploitation géothermique (ex : 1500 logements de Domofrance à Saige) ; élaboration d'un cahier des charges d'études préliminaires, puis suivi de ces études (ex : copropriété Le Burck, 1000 logements) ; support technique à la définition et à la mise en commun de référentiels de qualité environnementale des logements, notamment le référentiel QEL de la Cub.
- Valorisation des énergies renouvelables : création et animation du groupe de travail « géothermie profonde », réalisation d'études pré-opérationnelles bois énergie, élaboration d'un rapport sur l'énergie éolienne.
En ce qui concerne plus particulièrement la Cub : élaboration d'un inventaire détaillé des gisements mobilisables d'énergies renouvelables du territoire et d'un premier scénario prospectif « facteur 4 ».
- Création d'un outil de prospective énergétique Facteur 4, en collaboration étroite avec l'Agence d'urbanisme (A'urba) : définition et réalisation de la base physique d'un outil devant permettre la planification de la mutation énergétique du territoire à l'horizon 2050.
Ce travail a commencé officiellement, en ce qui concerne l'ALE, au mois d'octobre 2010, avec le recrutement d'un ingénieur dédié (cofinancement Cub – ADEME – Ville de Bordeaux).
- Conseil en Énergie Partagé : appui technique de proximité aux petites collectivités (communes de moins de 10 000 habitants et Communautés de Communes) au moyen de la mutualisation d'un ingénieur énergéticien. Seize collectivités hors Cub font actuellement partie de ce dispositif.
- Centre de ressources et de veille, animation, formation: site internet et newsletter ; mise à disposition d'une documentation de 500 ouvrages ; veille technologique et réglementaire, notamment sur les politiques européennes ; actions de formation pour les collectivités (réalisées via le CNFPT) ou pour les professionnels du bâtiment (via la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la CAPEB) ; organisation de conférences (colloque géothermie à Pessac avec 120 participants le 10 décembre 2010), d'ateliers et de visites (le réseau géothermique de Mériadeck)...

1-3 Programme d'actions pour 2011

Le programme européen, qui avait pour objectif de lui donner la première impulsion, arrive à son terme. Or, les collectivités et les autres adhérents à l'ALE ont besoin que l'agence poursuive les missions qu'elle a commencées et la sollicitent pour en déployer de nouvelles (annexes 2 et 3) :

- **L’ALE est un partenaire important de mise en œuvre du plan climat de la Cub :**

Elle est directement impliquée dans la moitié des fiches du plan d’action (Annexe 2), et la Cub compte notamment sur son expertise pour mener à bien les nouvelles initiatives suivantes :

- Ouvrir le chantier de la rénovation énergétique dans le bâti résidentiel et tertiaire existant.
- Promouvoir le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire communautaire.

Les missions attendues de l’ALE dans le cadre du plan climat d’ici 2014 sont les suivantes :

- Accompagnement de la rénovation énergétique dans les copropriétés.
- Suivi du référentiel de QEL selon le dispositif voté par le Conseil de février 2011 (accompagnement de 500 logements).
- Accompagnement de la Cub dans le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire communautaire : appui technique à toutes les actions du Plan Climat sur la thématique production d’énergie ; poursuite de l’inventaire géo - localisé et quantifié des ressources énergétiques renouvelables ; poursuite du groupe de travail sur la géothermie profonde avec le SMEGREG et le BRGM notamment ; accompagnement d’études pré – opérationnelles.
- Poursuite de l’étude prospective et de planification énergétique « facteur 4 ». Ce travail comprend plusieurs étapes, dont seule la première a été lancée en 2010 :
 - o la caractérisation des besoins (thermiques dans un premier temps) de l’ensemble du bâti du territoire (habitat et tertiaire) ;
 - o la définition d’opérations de réhabilitation thermique, à l’échelle des quartiers (ou des iris), destinées à réduire les besoins initiaux ;
 - o l’étude de desserte en énergies renouvelables et faiblement carbonées de chacun de ces quartiers, notamment au moyen de réseaux de chaleur ;
 - o les éléments de faisabilité juridique et économique, ainsi que les impacts environnementaux et macro – économiques.
- Dans le cadre d’une montée en puissance du travail commencé courant 2010, un premier périmètre d’étude vient d’être lancé conjointement avec l’A’URBA sur plusieurs quartiers de la Cub quartiers de Mérignac, Pessac et Bordeaux. L’objectif visé est également la reproductibilité de la méthodologie à d’autres agglomérations.

- **Parallèlement, l’ALE poursuivra son accompagnement aux projets portés par la Cub :**

- Suivi d’opérations innovantes (1 à 3 sites à la demande de la Direction Bâtiments et Moyens) ;
- Appui technique aux chefs de projet d’urbanisme, notamment sur les études de desserte énergétique et les réseaux de chaleur (ZAC Bastide Niel, PAE du Pontet, ZAC de la mairie de Bègles).

Les modalités de cet accompagnement pour différents services peuvent comprendre l’aide à la rédaction des cahiers des charges, au choix des bureaux d’études et AMO, le suivi des études, la participation aux différents comités techniques et de pilotage, la veille technologique, l’organisation de visites techniques.

- **Ses missions auprès des autres acteurs se poursuivront en 2011 et de nouvelles missions sont d’ores et déjà programmées :**

- Observatoires territoriaux Climat Air Energie :
L’ALE poursuivra pour la Cub et les communes (notamment Mérignac et Pessac) le travail de diagnostic énergétique et GES du territoire, et de constitution d'une base de données sur l'agglomération bordelaise ; l'ALE participe au Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE) Aquitain et l'AIRAQ envisage favorablement un partenariat avec l'agence pour le futur observatoire régional. Ce partenariat permettrait à l’ALE d'affirmer sa volonté d'évoluer, comme la plupart des agences locales du réseau FLAME auquel elle appartient, vers une compétence « climat » parallèlement à sa compétence « énergie ». Ce réseau vient en effet de signer une convention de partenariat avec le réseau des ASQA (agences de surveillance de la qualité de l'air). Poursuivant cet objectif, l'ALE compte évoluer lors de sa prochaine Assemblée Générale en agence de l'énergie et du climat.
- Développement de l'accompagnement des bailleurs sociaux et copropriétés :
L’ALE est désormais de plus en plus sollicitée (conseils techniques, aide à la décision, suivi des études) et doit accompagner les actions correspondantes inscrites dans le Plan Climat ; l'ALE propose de renforcer son accompagnement sur les copropriétés.
- Développement du Conseil en Energie Partagé aux petites communes de la Cub :
L'intérêt avéré de ce dispositif (voir liste des courriers de soutien) appliqué pour l'instant aux communes rurales justifie de l'étendre aux communes de la Cub de moins de 10 000 habitants. Il pourrait s'intégrer aux contrats de co - développement et favoriser ainsi une dynamique communale sur le climat et l'énergie.
- Développement de la mission de conseil en rénovation énergétique et de montage de projets :
En complément de la mission précédente qui s'adresse aux petites communes, l'ALE souhaite développer un appui au montage de projets pour les petites entreprises (ce qu'elle a commencé à faire) et pour les copropriétés (animation, coordination, ingénierie financière et sociale). Par ailleurs, l'ADEME envisage de faire évoluer les missions des Espaces Info Énergies vers l'accompagnement des porteurs de projets. L'ALE souhaite pouvoir bénéficier d'un ou deux des postes de conseillers EIE supplémentaires, prévus dans le Plan Climat.

2 – Budget annuel prévisionnel 2011

Le budget annuel prévisionnel pour l'année 2011 est détaillé en annexe 1.

Les dépenses de l'Agence augmentent de 21% par rapport à 2010. En effet, compte tenu du développement de ses missions, notamment celle consistant à accompagner la Cub dans la rénovation énergétique des copropriétés, l'ALE prévoit la création d'un poste supplémentaire en 2011. Cela portera son effectif à 7 ETP (à titre de comparaison, les ALEs de Lyon et de Grenoble comptent chacune plus de 10 ETP). Le budget correspondant s'élève à 454 000 €.

Parallèlement, le financement européen (66 000 €) arrive à son terme.

Conformément à l'engagement pris auprès de l'agence européenne EACI à soutenir financièrement l'ALE pour une durée minimale de cinq ans après l'échéance de 3 ans, les collectivités doivent assurer la continuité du programme d'actions de l'Agence.

Par conséquent, pour compenser la fin du financement européen et pour financer le développement de ses missions et de son effectif, l'ALE sollicite plus fortement chacun des membres fondateurs en 2011 :

- Le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional et l'Ademe sont sollicités à parts équivalentes à hauteur de 85 000 € (environ 18.5% du montant de la subvention).
 - o Les contributions respectives du Conseil Général et du Conseil Régional augmentent de 35 000 € par rapport à 2010. Le Conseil Régional a déjà répondu favorablement à la demande. Le Conseil Général a réaffirmé son intérêt pour l'ALE et doit communiquer sa décision avant l'été.
 - o La contribution de l'Ademe n'augmente pas par rapport à 2010. En effet, en 2010 elle a cofinancé un nouveau poste, multipliant par 2 sa contribution entre 2009 et 2010. L'ADEME s'est engagée sur le montant qui lui a été demandé.
- En ce qui concerne la Cub, outre les 30000 euros de fonds de roulement, l'ALE sollicite une contribution annuelle de 107 000 €, soit une augmentation de 30 000 € par rapport à 2010. Sa contribution augmenterait donc de 47 000 € entre 2009 et 2011. La Cub se placerait pour la première fois depuis la création de l'ALE dans la position de financeur principal avec 23,57 % des financements accordés. Il a été mentionné que l'ALE doit jouer un rôle central dans le déploiement du plan d'action du plan climat. Le renforcement des appuis financiers apportés par la Cub dès 2011 correspondrait à :
 - o la pérennisation des moyens à l'issue du programme européen, conformément à l'engagement initial de 5 ans pris par les parties (correspondant à environ 22 000 € d'augmentation).
 - o Une première tranche de renforcement des actions au titre du plan climat, avec les actions :
 - « suivi du référentiel de qualité environnementale des logements » (fiche urbanisme, action 3 : un référentiel climat et développement durable).
 - « conduire dans les copropriétés les plus fragiles les diagnostics nécessaires au dimensionnement des travaux ». (fiche bâti résidentiel et tertiaire, action 3 : faciliter l'engagement des travaux de rénovation).
 - « Elaborer un plan stratégique de rénovation énergétique dans le bâti résidentiel et tertiaire » (fiche bâti résidentiel et tertiaire, action 3 : faciliter l'engagement des travaux de rénovation). Cette stratégie est en cours de réflexion dans le cadre de l'étude prospective de planification énergétique « facteur 4 » que l'agence pilote en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et pour laquelle un poste a été créé en 2010.

	part de chaque poste dans les recettes € en 2011	Evolution de chaque poste dans les recettes € entre 2009 et 2011
Subvention Cub	107 000	+47 000
Subvention CRA	85 000	+35 000
Subvention CG33	85 000	+35 000
Subvention ADEME	82 700	+40 000
Cotisations	36 400	+13 900
Prestations	49 900	+28 300
Autres subventions	8 000	+8000
Total subventions	454 000	+140 500

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant en gagement national pour l'environnement

VU la délibération communautaire n°2006/0972 du 22 décembre 2006 décidant la création de l'ALE

Vu la délibération communautaire n° 2007/0569 du 13 juillet 2007 approuvant le lancement d'une démarche plan climat

VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite, conformément aux engagements pris auprès de l'Agence européenne exécutive pour la compétition et l'innovation et en cohérence avec ses objectifs en matière de politique énergie-climat, poursuivre le financement de l'ALE,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 107.000 € pour l'année 2011 à l'Agence Locale de l'Energie,

Article 2 :

D'approuver la convention financière pour 2011 ci-annexée (annexe 6),

Article 3 :

D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

Article 4 :

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, fonction 8330, article 6574, CRB BC00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 8 JUIN 2011

Mme. LAURE CURVALE